

Image not found or type unknown



## Demande d'informations

Par **Coconut39**, le **09/01/2020** à **14:04**

Bonjour, depuis deux ans maintenant, la CAF m'a retiré mon AAH ainsi que mon APL. Depuis elle me retient 253 euros par mois et ne me verse plus rien et pour l'AAH, je devrais encore 188 euros. J'ai demandé à ne verser que 100/mois mais on m'a répondu que je devais cette somme donc je dois payer. En Juillet, je serai à la retraite, la CAF a-t-elle le droit de me prendre encore sur celle-ci et autant ? Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **09/01/2020** à **16:48**

Bonjour

La CAF est en droit de récupérer le trop perçu par vous.

En revanche si vous n'avez pas fraudé, elle doit accepter l'établissement d'un échéancier.

<https://demarchesadministratives.fr/demarches/procedure-de-recouvrement-des-trop-percus-de-la-caf>